

Visite pendant periode de préavis

Par davidauvray, le 17/08/2009 à 15:19

Bonjour,

ma question concerne les visites pendant les trois mois ,il y a t il un article pour cela ,car mon propriétaire me dit que pendant ces trois mois je dois rester a sa disposition pour des visites éventuelles , donc je ne peu pas m'absenter pendant 5 jours consécutif au cas ou il y aurait des visites pour cette période , a t il le droit ou pas ? si oui que dit en gros le texte de loi a ce sujet ? merci d'avance pour vos réponses ,cordialement .

Par fabienne034, le 17/08/2009 à 21:35

Bonjour,

Le propriétaire doit prévenir avant toute visite et il ne peut pas venir plus de deux heures par jours non fériés

pour tout savoir sur le droit au bail

http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm

et lisez les obligations du locataire